

Petit-déjeuner à l'école, aide aux activités sportives et culturelles : la Ville de Dieppe s'engage



Le dispositif de petit-déjeuner en maternelle est reconduit à Dieppe. Photo d'archives PND

Les élus dieppois se félicitent que le dispositif des petits-déjeuners en maternelle soit toujours soutenu par l'État. Mais devant le « désengagement » de l'État et du Département pour l'aide aux activités, ils ont décidé de booster le « Coup de pouce loisirs ».

Depuis 2022, la Ville propose aux élèves de maternelle un petit déjeuner pendant la matinée de classe. En tout, 760 enfants sont concernés pour un total de 104 880 petits-déjeuners à proposer pour l'année scolaire en cours entre le 1er septembre 2025 et le 3 juillet 2026. Le dispositif « Petits-déjeuners dans les écoles maternelles dieppoises » va donc continuer pour « assurer un repas équilibré dès le matin », note l'adjointe aux Affaires scolaires Emmanuelle Caru-Charreton. L'Assiette dieppoise prend en charge ce repas avec un laitage, un fruit et un glucide. Cofinancé par la Ville et l'État (sur la base d'un forfait d'1,30 € par élève), cette initiative est entièrement gratuite pour les familles.

« On ne peut que se féliciter de cette prolongation. Dommage d'être obligés d'attendre le mois d'août, tous les ans, pour savoir si la subvention est reportée, note Florent Bussy, élu à l'Économie sociale et solidaire, qui regrette cependant que les écoliers tréportais n'aient pas le même droit que les écoliers dieppois. En effet, l'État s'est désengagé du financement pour les écoles du Tréport. »

Le « Coup de pouce loisirs » revu à la hausse

Autre mesure en faveur des plus jeunes : le maintien – et le renforcement financier – du « Coup de pouce loisirs » : « Il s'agit d'une aide, pour l'année scolaire 2025/26, qui accompagne les familles des jeunes Dieppois pour découvrir des activités de sport, de culture ou artistique... », présente l'adjointe aux Affaires scolaires. Devant « le désengagement de l'État et du Département pour financer le Pass'sport et le Pass jeunes 76 », impliquant « un reste à charge important pour les familles de jeunes de 6 à 13 ans (50 € pour le Pass'sport et 30 € pour le Pass jeunes 76), la Ville a décidé d'augmenter son Coup de pouce loisirs, attribué en fonction des revenus, de 70 à 120 € par enfant avec un plafond revu, pour les 6-13 ans, à 80 €. » Une somme attribuée via « un coupon pour payer une cotisation, ou payer un équipement »...

Pour André Gautier, « le Département ne s'est pas désengagé du Pass'sport, mais a réduit sa participation, pour un dispositif fortement financé par l'État et qui ne faisait pas partie de ses compétences ». Et de rappeler : « Il y a quand même 12 M€ de budget pour l'aide aux sports sur tout le département pour six mille clubs aidés ».

Luc Desmarets, adjoint aux Sports, se désole : « L'achat de licences a commencé et on sait qu'aujourd'hui dans des clubs de quartiers, certaines familles ne sont pas venues réinscrire leurs enfants au sport. Encore un motif de stigmatisation. » Florent Bussy dénonce à son tour : « Au lycée Ango, les budgets de fin d'année pour emmener les élèves à DSN, par exemple, sont divisés par 3 (...). La culture est mise à la diète. » Sébastien Jumel, lui, remarque : « La Ville est contrainte de se substituer à des désengagements. Mais je suis fier d'être dans un conseil municipal qui ne laisse pas les mômes de côté. »